

## PROCÉDURE C 04.01.24 Urgences médicales

Approuvé par :	Vice-présidence, services corporatifs
Date d'entrée en vigueur :	2022-06-01
Remplace :	Sans objet
Date de la dernière révision :	Sans objet
Date de la prochaine révision :	2027
Secteur :	Ressources physiques
Responsable :	Directeur des ressources physiques
Politique de référence :	C 04 Politique de santé et sécurité

### OBJECTIF

Le Collège Boréal entreprend de créer un environnement sain et sécuritaire pour assurer la sécurité de tous.

### PORTÉE

La présente procédure fournit les principes directeurs à suivre pendant des urgences médicales. La directive s'adresse à la communauté collégiale, laquelle comprend les étudiantes et étudiants, le personnel, les bénévoles, les visiteuses ou visiteurs ainsi que le grand public. La présente s'applique à tout individu se trouvant dans les lieux physiques ou sur tout terrain appartenant au Collège Boréal ou loués par le Collège.

### DÉFINITIONS

Mot/terme	Définition
<b>Urgence médicale</b>	Blessure ou état pathologique qui présente une menace immédiate pour la santé ou la vie d'une personne et requiert une intervention médicale.
<b>Défibrillateur</b>	Appareil électronique servant à réaliser une défibrillation et destiné à rétablir le fonctionnement cardiaque d'un patient.

### PRINCIPES

- Cette procédure sert à communiquer à la communauté du Collège Boréal les informations nécessaires afin de répondre à toute situation d'urgence médicale pouvant menacer la santé ou la sécurité des occupants.

## PROCÉDURES

Chaque gestionnaire responsable de campus, site ou département a la responsabilité de suivre cette procédure et de la faire connaître à son personnel.

### Urgences médicales

#### Si vous ou quelqu'un d'autre avez besoin de soins médicaux

- Avisez le service de sécurité ou le membre du personnel responsable de votre campus ou site. Si le service est disponible à votre lieu de travail ou d'étude, communiquez avec l'infirmière praticienne. Composez le 9-1-1 si toutes les options notées ne sont pas accessibles.
- Décrivez les événements et l'état de la personne ayant besoin de soins en utilisant le plus de détails possible.
- Le service de sécurité ou le membre du personnel responsable de votre campus ou site enverra les services d'urgence appropriés sur les lieux.
- N'effectuez les premiers soins que si vous êtes formé pour le faire.
- Restez avec l'individu jusqu'à ce que l'aide arrive.
- Ne déplacez pas la personne blessée, sauf si rester sur place met sa vie en danger.

### Empoisonnement

#### Dans le cas où l'urgence médicale concerne une intoxication

- Si vous devez déplacer l'individu du lieu de l'incident, indiquez au service de sécurité ou au membre responsable de votre campus ou site le lieu où vous vous trouvez afin que les intervenants appropriés puissent s'y rendre.
- Si c'est possible et s'il est sécuritaire de le faire, identifiez le poison et le contenant.
- Si le poison a été inhalé :
  - assurez-vous de ne pas devenir une victime par vos actions;
  - éliminez la source de fumée si cela est sécuritaire (par exemple, éteignez le moteur).

Si nécessaire, déplacez la victime à l'air frais, mais assurez-vous d'informer le service de sécurité ou le membre du personnel responsable à votre campus ou site du lieu où vous vous trouvez afin que l'équipe d'intervention d'urgence puisse vous aider sans délai.
- Si le poison a été en contact avec la peau ou les yeux :
  - inondez la zone avec de l'eau courante froide pendant au moins 15 minutes (rincez doucement les yeux);
  - retirez les vêtements contaminés;
  - n'utilisez pas d'antidote chimique.
- Si le poison a été avalé, suivez les consignes suivantes :
  - Si la personne est consciente, capable d'avalier et n'a pas de convulsion, donnez-lui du lait ou de l'eau.
    - Pour un adulte : une à deux tasses
    - Pour un enfant : une demi-tasse à une tasse
  - Ne faites vomir la personne que sur l'avis des responsables de la santé.
  - Pour éviter l'ingestion de vomit, placez la tête de la victime plus bas que son corps.
  - Si le poison est hydrocarboné ou corrosif, ne faites pas vomir la personne; donnez-lui plutôt du lait ou de l'eau.

### Crise d'épilepsie

#### Dans le cas où l'urgence médicale est une crise

- Avisez le service de sécurité ou le membre du personnel responsable à votre campus ou site, ou composez le 9-1-1.

- Décrivez les événements et l'état de la personne ayant besoin d'aide en utilisant le plus de détails possible.
- N'essayez pas d'arrêter la crise : vous en serez incapable.
- Éloignez les dangers à proximité, dégagez les objets afin que la victime ne se blesse pas.
- Ne mettez rien dans la bouche de la victime.
- Une crise peut durer de 20 secondes à deux minutes.
- Lorsque la crise est terminée, tournez la victime sur le côté, fournissez-lui un oreiller pour sa tête et laissez-la se reposer.

## **Attaque cardiaque**

### **Dans le cas où l'urgence médicale est une crise cardiaque**

- Sachez que les signaux d'avertissement d'une crise cardiaque comprennent les suivants :
  - Essoufflement, peau pâle, transpiration et faiblesse
  - Nausée et vomissements
  - Inconfort abdominal avec indigestion et éructations
  - Appréhension, peur ou déni d'une crise cardiaque imminente
  - Sensation de forte pression ou de douleur de compression dans la poitrine, les bras ou les mâchoires
- Lorsque vous soupçonnez une crise cardiaque :
  - Avisez le service de sécurité, membre du personnel responsable à votre campus ou site et composez le 9-1-1.
  - Décrivez les événements et l'état de la personne ayant besoin d'aide en utilisant le plus de détails possible.
  - Aidez la victime à se reposer dans la position la plus confortable, assise ou couchée.
  - Aidez la victime à prendre la dose de médicament prescrite pour son état, si possible.
  - Desserrez les cols, les ceintures et autres vêtements serrés.
  - Gardez la victime silencieuse, mais évitez la contrainte physique.
  - Si nécessaire, utilisez un défibrillateur, s'il y en a un de disponible (cherchez les panneaux « AED »).

## **En cas de détresse psychologique**

- La détresse psychologique est un état de souffrance émotionnelle caractérisé par des symptômes de dépression et d'anxiété. Elle est utilisée comme indicateur de santé mentale : si elle persiste et s'intensifie, elle peut engendrer des troubles de santé mentale.

### **Que puis-je faire si je suis en détresse psychologique?**

- Parlez à une personne de confiance afin de lui communiquer votre état psychologique.
- Si vous êtes étudiant, communiquez avec les Services aux étudiants au poste 2020 ou à l'adresse courriel [counseling@collegeboreal.ca](mailto:counseling@collegeboreal.ca) afin de fixer un rendez-vous avec une conseillère ou un conseiller.
- Si vous êtes employé, communiquez avec le service des ressources humaines.
- Téléchargez l'application mobile « Mon PSE », aussi connue sous le nom « MY SSP », pour obtenir des services de santé mentale après les heures de bureau de nos conseillères et conseillers. Ces services sont accessibles par clavardage, ou par séances téléphoniques ou virtuelles. Veuillez noter que ce service est offert en tout temps dans plus de 65 langues.
- Communiquez avec la ligne d'assistance « Allô j'écoute » destinée aux étudiantes et étudiants des collèges et universités de l'Ontario : 1 866 925-5454.

### **En cas de crise psychologique**

- Il y a crise psychologique lorsqu'un individu menace de se faire du mal ou de faire du mal à autrui. Elle peut aussi se présenter lorsque l'individu est déconnecté de la réalité en raison de réactions graves à une drogue ou d'une crise psychotique. La crise psychotique peut se manifester par des hallucinations ainsi que des comportements incontrôlables.

### **Que puis-je faire si je suis en crise psychologique?**

- Parlez à une personne de confiance afin de lui communiquer votre état psychologique.
- Si vous êtes seul, avisez la Sécurité, la réception, la personne responsable de votre campus ou site, ou les Services aux étudiants, au poste 2020.
- Communiquez avec le service d'intervention local en cas de crise. Rendez-vous à votre hôpital régional ou faites le 9-1-1.

**Selon le cas et au besoin, une fois la situation neutralisée seulement, communiquez avec vos proches pour les rassurer et leur indiquer que vous êtes bien en sécurité.**

### **MATÉRIEL CONNEXE**

- C 04.01 Politique de santé et sécurité

### **ANNEXES - DOCUMENTATION À L'APPUI**

- Sans objet